



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale

POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -  
EDUCATION POPULAIRE - EGALITE DES CHANCES

**Décision n° BR-035-10-00011-00**  
**Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Bretagne,**  
**Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, notamment son article 21 ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2010 du préfet de la région Bretagne, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, portant délégation de signature au titre de l'Agence du Service Civique au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué adjoint ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 20/08/2010 par l'organisme intéressé ;

**Décide :**

**Article 1**

L'association COQUELICOT ET CAPUCINE dont le siège social est situé au Domaine du Plessis 35770 VERN SUR SEICHE (N°SIRET : 44941252700029) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

**Article 2**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Intitulé
Education pour tous	3	Chargé des relations avec les parents, les partenaires : accueil, organisation d'événements, communication ; promotion de la pédagogie Steiner-Waldorf

### Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

### Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 12 mois.

Fait à Rennes, le 24 DEC. 2010

Pour le Préfet de Région  
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Directeur régional adjoint de la jeunesse,  
des Sports et de la cohésion sociale

Jean-Luc PRIGENT

Christian CARADEC

*Annexe :*

- *Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.*

**Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires**

<b>Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires</b>								
<b>Date d'accueil MM/AA</b>	<b>Nombre d'entrées mensuelles</b>							<b>Total</b>
	<b>6 mois</b>	<b>7 mois</b>	<b>8 mois</b>	<b>9 mois</b>	<b>10 mois</b>	<b>11 mois</b>	<b>12 mois</b>	
<b>12/2010</b>	0	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>
<b>12/2011</b>	0	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>
<b>12/2012</b>	0	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>

<b>Durée cumulée des contrats en mois</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------